COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION relatif au Préavis Municipal N° 01 / 2026 - 2027, concernant l'autorisation générale plaider pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 01 / 2026 - 2027 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 30 septembre dernier. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

La demande de la Municipalité est conforme à la loi sur les Communes vaudoises (art. 4 ch. 8) et sur le règlement de notre conseil communal (art 17 al.8). Cette autorisation nous parait justifiée afin de permettre à la Municipalité de réagir rapidement sans devoir attendre la tenue d'un Conseil communal, au cas où une affaire doit être plaidée par la commune auprès d'un Tribunal.

Nous avons également pris note qu'il est difficile d'établir une limite liée à la valeur litigieuse tant l'évolution des règles et procédures rend difficile de les fixer et que jusqu'à présent seuls de petites procédures et litiges ont été traités ces dernières années. Il est important de souligné que la Municipalité se fait accompagner par un avocat-conseil, Maitre Kühnlein de la société Schmidt, Jaton et Associés Avocats.

Cette autorisation était déjà en place lors de la législature précédente.

En conclusion

La Commission de Gestion recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N° 01 / 2026 - 2027, concernant l'autorisation générale plaider pour la législature 2026-2031 et ce jusqu'au 31 décembre 2031.

Pour la Commission de Gestion (par ordre alphabétique) :





Sylvain Cottancin | Conceiçao Danz | Cyrille Ghiste



Ashley Green | Thierry Saunier

Date : 13 octobre 2026